



3 minutes pour les jeunes.

Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national,
Madame la Conseillère aux Etats, Monsieur le Conseiller aux Etats,

La lecture de cette prise de position ne vous prendra pas plus de trois minutes. Elle vous apporte un éclairage bref mais précis sur un thème touchant l'enfance et la jeunesse.

Nous vous souhaitons une fructueuse session d'hiver 2017, *Sami Kanaan, président de la CFEJ*

Promouvoir activement le vélo pour aller à l'école

La Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) soutient l'initiative vélo (17.051) qui demande l'inscription de la promotion du vélo dans l'article constitutionnel sur les chemins et sentiers pédestres, ainsi que le contre-projet. Se rendre à l'école à pied ou à vélo ne va plus de soi pour de nombreux enfants et jeunes ; une tendance préjudiciable en termes de santé et d'autonomie. La CFEJ estime qu'une politique proactive et coordonnée de la Confédération et des cantons est nécessaire pour contrer cette tendance.

Qui ne se souvient pas de sa première fois à vélo ?
Et du sentiment de liberté alors ressenti ?

La conduite à vélo présente de nombreux avantages pour les enfants et les adolescents. En pédalant, que cela soit pour se rendre à l'école ou pour leurs loisirs, les plus jeunes préservent leur santé : non seulement, ils pratiquent une activité physique régulière et

modérée, souvent sans s'en rendre compte, mais en plus, ils aèrent leur esprit et évacuent leur stress. En se déplaçant à leur seule force musculaire, les cyclistes ne consomment pas de carburant, ont une empreinte territoriale restreinte et ne font pas de bruit. La conduite à vélo, formatrice, favorise ainsi l'autonomie et l'épanouissement des plus jeunes, tout en désengorgeant les routes et les transports publics.



Bouger au quotidien pour grandir en bonne santé.

Les enfants et les adolescents font partie des usagers de la route les plus vulnérables. Et de manière générale, les enfants utilisent de moins en moins le vélo pour se déplacer. Le risque d'accidents, le manque de pistes cyclables, le défaut de formation ainsi que la grande fréquentation des routes effraient les cyclistes en herbe (et leurs parents), les poussant à privilégier les transports publics et les parents taxis. Seules de meilleures infrastructures peuvent leur conférer plus de sécurité. Force est d'admettre que la Suisse a encore des progrès à faire en la matière.



C'est dans cet état d'esprit que l'initiative vélo demande à la Confédération d'adopter une véritable politique de développement et de promotion des infrastructures destinées aux cyclistes. La CFEJ estime qu'une politique proactive et coordonnée est nécessaire pour le bien des enfants et des jeunes. En effet, dans la tranche d'âge entre 6 et 19 ans, le temps consacré à l'activité physique recule depuis 2008¹. Les facteurs expliquant ce recul sont multiples, mais créer les conditions-cadre pour que les enfants découvrent les joies du vélo en toute sécurité et pour que le vélo se profile comme un moyen de transport attrayant pour les jeunes apporterait un élément important pour la promotion de leur santé.

De manière plus générale, la valorisation du trafic cycliste contribuerait à la réalisation d'objectifs majeurs de la Confédération en matière d'environnement et de santé publique, notamment pour les enfants et les jeunes. La mobilité douce est bien adaptée aux courts trajets en milieu urbain et périurbain, un périmètre de mobilité qui correspond plus particulièrement à celui dans lequel se meuvent quotidiennement les enfants et les jeunes.



L'initiative vélo, une chance à saisir pour promouvoir la mobilité douce.

Pour toutes ces raisons, la CFEJ vous invite à soutenir l'initiative vélo ou le contre-projet, qui fait un pas dans la bonne direction en étant moins contraignant. Par ce soutien, le Parlement donnerait un signal fort en faveur d'une politique de mobilité favorable aux enfants et aux jeunes.

Droit et obligation d'aviser: une solution nationale permettrait de renforcer la protection des enfants

Par ailleurs, la CFEJ se permet d'attirer votre attention sur l'importance de l'objet 15.033 (modification du code civil) pour améliorer la protection et la prise en charge des enfants. Pour la CFEJ, il est central d'harmoniser les dispositions en matière de signalement d'enfants dont le bien est menacé. La proposition du Conseil fédéral sur l'article 314 d, alinéa 2 doit donc être maintenue, et non pas biffée comme cela figure dans la proposition de la majorité de la CAJ-CN.



Pour toute information

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ

Effingerstrasse 20, 3003 Berne

Tél. +41 58 462 92 26

ekkj-cfej@bsv.admin.ch

www.cfej.ch

¹ In : « Les enfants et adolescents suisses bougent bien moins que la moyenne européenne », communiqué de presse du 16.05.17 de Promotion Santé Suisse.